



**PRÉFECTURE
DE POLICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Direction des ressources humaines
Sous-direction des personnels
Service du recrutement
Bureau des concours, des examens
et des recrutements sans concours**

**Arrêté BCERSC n° 26 000 011
du 16 Mars 2026**

modifiant les arrêtés BCERSC n°25.000104 du 2 décembre 2025 et n°26000003 du 26 janvier 2026 portant ouverture de deux concours externe et interne pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe normale du corps des secrétaires administratifs de la préfecture de Police organisés au titre de l'année 2026

Le Préfet de Police,

Vu l'arrêté préfectoral BCERSC n°25000104 du 2 décembre 2025 portant ouverture de deux concours externe et interne pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe normale du corps des secrétaires administratifs de la préfecture de Police organisés au titre de l'année 2026 ;

Vu l'arrêté préfectoral BCERSC n°26000003 du 26 janvier 2026 modifiant l'arrêté BCERSC n°25.000104 du 2 décembre 2025 portant ouverture de deux concours externe et interne pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe normale du corps des secrétaires administratifs de la préfecture de Police organisés au titre de l'année 2026.

ARRÊTE

Article 1

L'article 1 de l'arrêté préfectoral BCERSC n°25000104 du 2 décembre 2025 est rédigé comme suit :

Au lieu de : « Le nombre de postes offerts sera fixé ultérieurement par arrêté préfectoral. »,

Lire « Le nombre de postes offerts est fixé à **34** :

- 20 postes pour le concours externe ;
- 14 postes pour le concours interne.

Article 2

La Préfète, secrétaire générale pour l'administration et le directeur des ressources humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le portail des Publications administratives de la Ville de Paris.

Pour le Préfet de Police et par délégation,


Olivier GIROD
Sous-directeur des personnels